

Le mode d'existence de la 'langue'

Sylvain AUROUX

Laboratoire d'histoire des théories linguistiques UMR 7597

Résumé : On ne fait plus aujourd'hui de «philosophie de la nature» à la Schelling ou Hegel pour qui le philosophe est capable de construire une connaissance de l'objet nature indépendante de la science physique. Il serait de la même façon grandement temps qu'une philosophie autonome du langage cède la place à une philosophie de la linguistique. Il s'agit d'une réflexion technique sur les méthodes, les objets et les problèmes de la discipline. On se propose d'appliquer ce point de vue à l'un des concepts fondamentaux de la linguistique moderne, celui de «langue». La conclusion est très dure, puisqu'il s'agit de montrer que cet objet n'existe pas, qu'il est un mythe. Les principaux exemples proviennent de l'étude du français «langue nationale».

Mots-clés : langue, synonymie, valeur, axiome de la langue, axiome de Girard-Prodicos, sujet de la langue, mythe de la langue, langue nationale, hyperlangue, mathématisation, histoire de la langue, langue mère, origine des langues

Dans les trente dernières années l'évolution de la linguistique se traduit par trois points marquants : i) la progression sans précédent des connaissances historiques sur cette discipline et la représentation du langage depuis l'Antiquité la plus précoce ; ii) le succès croissant de la mathématisation de la discipline, appuyée sur le développement de l'informatique (Auroux 2009b); iii) une perte d'identité claire et d'unité disciplinaire : aujourd'hui, on parle plus volontiers des «sciences du langage» que de la linguistique. Cette dernière évolution traduit la complexité du champ et n'est pas nécessairement négative. Que l'on parle de «mathématiques» au pluriel n'entraîne aucun soupçon quant au caractère sérieux et scientifique de celles-ci. La situation est toutefois plus compliquée si l'on observe une des particularités de la linguistique du 20^{ème} siècle. Le célèbre *Cours de linguistique générale* (1916) de F. de Saussure se termine par une phrase non moins célèbre, dont nous savons aujourd'hui qu'elle était le fait des éditeurs : «*la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même*». Or, c'est ce concept qui semble avoir été remis en question, notamment par les développements de la sociolinguistique. Je voudrais m'attarder sur la constitution de ce concept et les conséquences de sa remise en question.

1 – L'AMBIGUÏTÉ DU CONCEPT DE LANGUE

Qu'est-ce qu'une «langue», comment peut-on la concevoir ? De fait, il ne s'agit pas d'un objet simple et évident, insensible aux variations historiques de l'idéologie, de la science ou, comme nous le verrons de la politique linguistique et de la construction d'un outillage cognitif :

Le concept intuitif ne fait guère problème ; depuis l'Antiquité la langue c'est *notre* langue et celle des autres l'est aussi, mais par analogie. Un bémol toutefois : le privilège va à la langue grammatisée (pour les médiévaux, *grammatica* est souvent pris pour synonyme de «langue latine», donc écrite.

Avec l'émergence des Etats-nations, apparaît une vue «possessive» de la langue (un «trésor»), puis une vue nettement «conventionnaliste» : «totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix» (Beauzée, art. «langue» de l'*Encyclopédie*).

La naissance de la linguistique au début du XIX^{ème} siècle (par définition, chez les premiers utilisateurs du mot, cette discipline s'occupe de l'histoire et des apparentements des «langues») fait de l'autonomie de la langue un thème essentiel (lois phonétiques et arbitraire linguistique) et on la compare volontiers à un être biologique (Schleicher) qui croît, se développe (en fonction de lois internes) et meurt.

Quel qu'ait été son rôle dans le développement du comparatisme (et sa critique par de nombreux néo-grammairiens) la position naturaliste n'est guère tenable (même comme métaphore). On comprend parfaitement la

crise qu'elle a connue au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, suite aux attaques des romanistes et des dialectologues. Chez Saussure la solution adoptée est relativement ambiguë :

- le point de vue crée la langue (on tient compte des acquis de la géographie linguistique et de l'absence d'isoglosse ; «la langue n'est pas une espèce naturelle», disait le romaniste P. Meyer, en 1880) ;
- la langue est un système où tout se tient ;
- la langue est arbitraire (d'où son autonomie) : rien dans le monde naturel ne peut en rendre compte.

Le linguiste genevois se trouve conduit à adopter ce que j'ai nommé l'*axiome de la langue* (Auroux 1998, 98-99) et que l'on peut caractériser par la citation suivante :

Axiome de la langue (1) : La langue existe dans la collectivité sous forme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, à peu près comme dans un dictionnaire dont tous les exemplaires identiques seraient répartis entre les individus. C'est donc quelque chose qui est dans chacun d'entre eux, tout en étant commun à tous et placé en dehors de la volonté des dépositaires. Ce mode d'existence de la langue peut être représenté par la formule : $1+1+1 \dots = 1$ (modèle collectif) (*Cours de linguistique générale*, éd. Engler, fasc. 1, 57).

En généralisant et en tenant compte des développements ultérieurs, on peut caractériser l'*Axiome de la langue* (2), de la façon suivante :

La langue est une réalité totalement indépendante (le structuralisme ; le fonctionnalisme de Martinet ; Milner 1978 et le réel de la langue : «constituer la langue comme un réel, le faire cause de soi, en écartant toute cause qui ne soit pas de son ordre, en ne le faisant cause que de son ordre») ; la position n'est pas toujours évidente à tenir, et certains finissent par reconnaître que la langue est «introuvable», selon le titre de Pêcheux et Gadet, 1981) ;

- elle est pareillement «distribuée» chez tous les individus qui «parlent» la même langue ;
- elle précède les variations (la norme est périphérique ; cf. Hjelmslev ou Coseriu) : même si la parole peut être innovatrice, elle a besoin d'une langue.

L'«axiome de la langue», conduit, avec la mathématisation de la linguistique, à l'*axiome du calcul* (plus fort) :

L'ensemble des propriétés de toutes les phrases possibles d'une langue Li (ou l'ensemble des phrases possibles) peut être décrit (ou engendré) par un ensemble consistant d'axiomes. (Auroux 1998, 98)

De ce point de vue Milner est justifié de voir en Chomsky un continuateur du structuralisme : «constituer la langue comme un réel représentable par le calcul, comme un réel auquel on puisse substituer les petites lettres d'une formalisation» (1978).

2 – LA CONSTRUCTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Mais c'est la notion de «langue» qui fait problème. On a tendance à l'envisager à partir de ce que l'on peut parfois concevoir lorsqu'aujourd'hui on parle, par exemple, du «français». Il s'agirait d'une «réalité» substantielle, identique à elle-même, partout isotope dans tous ses usages (Milner 1978, 15-24). Or, dès 1908 A. Meillet généralisait la position de la majorité des romanistes sur l'absence de réelles frontières dialectales (on ne rencontre que des isoglosses) : la variation diatopique précède la stabilité isotopique. Il conservait toutefois quelque substantialité aux «dialectes» : la notion de «dialecte naturel» serait, selon lui, «un peu flottante¹», mais néanmoins «bien réelle» (p. 2). En effet, la variation qui ne cesse de se développer tuerait la communication, si elle n'était

interrompue par l'extension de quelque langue commune – parler local généralisé, tel le français, qui est essentiellement le parler parisien, ou mélanges de parlers, tel l'anglais où se rencontrent des particularités empruntées à plusieurs parlers distincts – qui se superposent d'abord aux langues locales et, qui bientôt, offrant plus d'utilité et répondant mieux aux besoins, élimine entièrement celles-ci (Meillet, 1908, p. 5).

On ne dira jamais assez l'importance de cette rupture par rapport à la conception générale des indo-européanistes des générations précédentes (dont les néo-grammairiens) qui voyaient dans les langues des entités se développant toute seules. Meillet note que ce sont les circonstances historiques (conquêtes, unification politique, etc.) qui donnent d'abord lieu aux extensions de la langue qui devient commune ; il fait reposer l'accélération de leur développement sur «l'avantage qu'ont les sujets parlants à employer *une langue* <mes italiques> dont le rayon d'utilisation soit le plus grand possible» (p. 5). L'histoire du français est l'histoire de l'expansion d'un dialecte «parisien» (pour une présentation moderne et très nuancée, voir Lodge 1993). Il est toutefois manifeste qu'en dépit d'une approche sociale du langage, Meillet reste prisonnier d'une vue bien mécaniste qui n'accorde guère de place à la politique linguistique, c'est-à-dire à l'action volontaire des hommes sur leurs pratiques langagières.

Or, la situation est plus compliquée, comme on peut le voir à la simple considération de quelques faits, choisis parmi des centaines

¹ Meillet atténue la position radicale du romaniste P. Meyer pour qui « dialecte » ou « langues » ne sont pas des « espèces naturelles ».

d'autres que l'on retrouve constamment dans les traités d'histoire du français:

- 813 : Le concile de Tours évoque la *Romana rustica*
- 842 : le texte des Serments de Strasbourg est rédigé en deux langues («langue romane» et «langue tudesque»)
- 13^{ème} siècle: début de l'effort centralisateur des rois dans le domaine du droit et de l'administration
- 1531: *In linguam gallicam Isagoge*, de Sylvius (Dubois)
- 1539 : Edit de Villers-Cotterets
- 1549 : *Défense et illustration de la langue française*, par J. Du Bellay, qui présente les options des poètes de la Pléiade pour défendre le français contre ses détracteurs, l'enrichir en vocabulaire et en tournures stylistiques et l'illustrer par la littérature
- 1550: *Traicté de la grammaire française* de Meigret
- XVII^{ème} siècle: Annexions et imposition du français dans l'administration: Pau, Béarn, Navarre (1620/1620), Roussillon (1659/1684), Flandres maritimes (1668/1678/1684), Alsace (1633/1691)
- 1606, Malherbe, en préparant une édition du poète Desportes, son presque contemporain, annote son exemplaire avec des remarques linguistiques extrêmement critiques. Ces notes seront éditées et connues sous le nom de *Commentaire de Desportes* ; elles critiquent les positions de la Pléiade.
- 1635: Création de l'Académie française
- 1636 : Descartes, *Discours de la méthode* (premier écrit technique philosophique en français)
- 1637 : Corneille, *Le Cid*
- 1647 : Vaugelas, *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*
- 1651 : Le père G. Macé publie une *Grammaire générale et raisonnée* (le texte date probablement de 1635), titre que l'on retrouvera chez Arnault et Lancelot (1661), les fameux grammairiens de Port-Royal
- 1694 : Parution du *Dictionnaire* de l'Académie.
- 1784: *Discours sur l'universalité de la langue française* de Rivarol
- 1790: *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, abbé Grégoire
- 1791 : Création de la Société délibérante des amateurs de la langue française (U. Domergue)

Or, ces faits sont hétérogènes. Pour 813 et 842, on peut parler d'«attestations»: il y a quelque chose soit désigné, soit écrit. On peut trouver quantité d'attestations de ce type, bien datées, dans les contrats, chartes, actes de mariage, journaux de compte, etc. D'une certaine façon, il en va de même pour 1636 (début de l'utilisation du français dans la philosophie et, donc la science) et de 1637 (un «monument» littéraire). Il s'agit bien d'attestations, mais elles sont «littéraires», c'est-à-dire qu'elles ser-

vent de modèle et de norme. C'est, majoritairement, dans les attestations constituées en série que les linguistes ont pu retirer des informations et construire, de façon abstraite en supposant quelque continuité substantielle, l'histoire de «la» langue française. Ils en ont tracé les étapes depuis le «proto-français» (500 à 842) et le vieil «ancien français» (842-1100) jusqu'au «français moderne» (1789 à nos jours), en passant par l'«ancien français classique» (1350-1500), le «moyen français» (1350-1500), le «français de la Renaissance» (1500-1600) et le «français classique» (1600-1789) (voir Lodge 1993, p. 21). Pour le linguiste, il s'agit de suivre l'apparition, la disparition et la variation des formes. La périodisation (qui est évidemment une représentation simplifiée du continuum temporel) devrait témoigner de ces transformations. Comme le remarque Lodge, derrière les périodes canoniques de développement du français, on se base sur des événements politiques ou littéraires. De fait, on n'utilise guère des faits purement linguistiques, comme l'est la *Lautverschiebung* pour l'apparition des dialectes germaniques ou comme aurait pu l'être l'évolution de la déclinaison latine, d'abord réduite à deux cas (cas sujet et cas régime, en fonction du –s de la seconde déclinaison latine, conservé pour le cas sujet), avant de disparaître².

Il y a d'autres éléments intrigants dans notre liste, et qui déterminent largement la datation canonique. Il s'agit du signalement du début de la politique centralisatrice du pouvoir royal (XIII^e siècle). Politiquement, on vise d'abord l'expansion territoriale d'un petit groupe, dont le pouvoir s'étend au départ sur une partie de l'Île de France et les bords de la Loire (voir la carte historique de cette expansion XIII^e-XVIII^e siècle dans Lodge 1993, p. 167). Nous avons noté les seules expansions du XVII^e siècle en remarquant que, sur cette période, les décrets visaient *aussi* l'utilisation de la langue.

Si un groupe véhicule son «dialecte», et par conséquent en favorise l'expansion d'une façon assez bien décrite par Meillet, il n'est pas nécessaire qu'il «impose» sa «langue» : l'immense empire de Charles Quint était incontestablement multilingue et très diversifié dans son organisation administrative.

La nécessité de communiquer explique la politique de l'Église en faveur de la prédication en langue romane, à partir des remarques du Concile de Tours (voir Zinc, 1976). La normalisation administrative est tout à fait autre chose. On peut la comprendre pour des raisons techniques de gouvernance. Ces raisons techniques imposaient-elles le choix de la langue romane, plutôt que du latin ? Le Traité de Verdun (843), qui fait suite aux Serments de Strasbourg, partage l'héritage de Charlemagne en trois entités : à l'Est, le royaume de Louis composé de populations aux parlers ger-

² Ce but de description intrinsèque de l'évolution linguistique, s'il n'est toujours pas rempli de façon globale, est un programme prioritaire chez les linguistes «historiens» de la langue. Voir, par exemple, Marcello-Nizia 1995 sur l'ordre des mots, les démonstratifs et l'accent tonique.

maniques ; à l'Ouest celui de Charles le Chauve, où les parlers romans dominant ; entre les deux, la part de Lothaire, plus hétérogène. La domination des parlers romans sur le territoire de Charles n'est guère une explication. Les contrées sous la domination de Louis utiliseront longtemps le latin pour le droit (parfois jusqu'au XX^{ème} siècle) et la diversité dialectale s'y conservera. Dans l'Ouest, le latin restera la langue de l'Eglise catholique et le rituel ne se fera en français qu'au XX^{ème} siècle, à partir de Vatican II. Même dans l'Université française l'écriture de la thèse complémentaire en latin persistera jusqu'au seuil du XX^{ème} siècle (Bergson s'est soumis à ce rituel).

Le choix de la langue romane est un choix progressif d'une langue d'Etat sécularisée. Car c'est bien l'exclusion du latin, plutôt que celles d'autres vernaculaires (comme l'Occitan) qui est visée au départ.

En 1490, l'édit de Moulins recommande l'usage «du langage français ou maternel» pour les interrogatoires et les procès-verbaux ; en 1510, Louis XII exige l'emploi du «vulgaire et langage du pays» ; en 1535, l'ordonnance d'Is-sur-Tille demande que les actes juridiques soient rédigés «en français ou à tout le moins en vulgaire dudict pays». En 1539, la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts impose, enfin, que tous les actes de justice «soient prononcez enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel françois et non autrement». On pourrait s'étonner de voir le «français» triompher au moment où les études latines et grecques prenaient leur essor dans toute l'Europe (Lodge 1997, p. 177). Mais c'est oublier que le retour à Virgile et Cicéron, fait du latin une *langue morte* (Auroux (dir.) 1989-2000, t. 2, pp. 24-25) et qu'il participe donc à l'essor des vernaculaires.

Dès le XIII^{ème} siècle on voit donc s'installer, au cours de la constitution et de l'évolution de la monarchie française des traits bien caractérisés. L'expansion territoriale s'accompagne d'une homogénéisation juridique au profit du pouvoir royal ; de façon cohérente, si l'on songe au poids de l'Eglise et de son latin universel, pour s'imposer comme principale source de pouvoir, la monarchie choisit son vernaculaire comme langue administrative. L'histoire du français est inséparable de la constitution de la monarchie absolue, qui ne sera véritablement acquise qu'après la victoire de Mazarin sur la Fronde. Le schéma de la politique linguistique française serait-il donc : expansion de la monarchie vers l'absolutisme → expansion du dialecte du groupe au pouvoir ? Cela justifierait, en partie, Meillet, mais laisse dans l'ombre une question fondamentale. Un dialecte existe sous forme de pratiques langagières elles-mêmes variables. Qu'est-ce donc que le «français» imposé par cette monarchie ? Si l'on ne répond pas à cette question, ou si l'on admet qu'il serait une réalité substantielle préexistante à son imposition, il devient difficile de comprendre la création (par Richelieu) de l'Académie française (1635) et certains des articles de ses statuts :

Art. 24: Donner des règles certaines à notre langue et la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.

Art. 25: Observer tant les dictionnaires que les phrases pour servir de règle générale.

Art. 26: Composer un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique à partir de ces observations.

Ces articles peuvent étonner aujourd'hui, car ils font de la langue une «institution». L'idée qu'il faille donner des règles est un lieu commun que l'on rencontre dans toutes les «grammaires» qui participent à ce mouvement de «grammatisation» à partir des catégories gréco-latines (parfois aménagées par ce que nous avons appelé la «grammaire latine étendue»), mouvement qui s'infléchit de façon exponentielle à la Renaissance (Auroux 1994). Il concerne aussi bien les vernaculaires européens que les langues du monde découvertes peu à peu par les grands voyages : 1492, année décisive de la découverte de l'Amérique par C. Colomb, est aussi celle de la parution de la grammaire castillane de Nebrija. Que la grammaire ait pour but de doter une langue de règles peut paraître totalement baroque aux linguistes dont l'esprit a été façonné par deux siècles de «scientisme linguistique» (depuis les premiers comparatistes jusqu'à nos contemporains, en passant par les structuralistes). Ce scientisme semble être le bon sens même : puisque les hommes parlent, il leur faut bien une «langue» et la grammaire n'est là que pour la décrire, pas pour prescrire des normes. Mais c'est oublier que les pratiques langagières des hommes n'existent que sous forme de variations, qui ne sont discontinues que sur certains éléments et jamais sur tous simultanément. Les grammairiens de la grammatisation avaient bien conscience de ces variations, par «donner des règles», ils voulaient dire «unifier les variations». Pour vivre dans un monde où la science s'exprimait en latin, ils savaient aussi qu'une «langue» n'est pas spontanément apte à son traitement ; il faut y «implémenter» un vocabulaire et des structures syntaxiques *ad hoc*, ce qui peut s'initier par voie de traduction comme l'avait bien compris Charles V le Sage (1338-1380) fondateur de la Bibliothèque Royale. Son précepteur Nicolas Oresme avait entrepris des traductions d'Aristote.

Comme le montre bien l'histoire de la grammatisation, la grammaire ou le dictionnaire monolingue³ ne sont pas de simples représentations (des «théories») d'une langue préexistante. Nous les avons qualifiés d'«outils linguistiques» (Auroux 1994) pour insister sur leur caractère d'artéfacts : ils existent comme des objets techniques au sein d'une communauté occupant un certain territoire et prolongent les compétences de

³ Historiquement, nous savons que ce sont les onomastiques (des listes d'objets) qui ont évolué vers le statut d'outils linguistiques (indications sur les mots), puis vers des traductions (bilingues). Dans l'Europe de la Renaissance, ce sont les dictionnaires bilingues (clairement des outils linguistiques) qui ont donné naissance aux dictionnaires monolingues. Ces derniers s'adressaient à des locuteurs natifs ; la question est : à quoi peut servir un dictionnaire de langue à un locuteur qui parlerait exactement cette même langue ?

chacun. Ce ne sont certainement pas la représentation de quelque chose qui serait dans la tête de chacun des locuteurs, comme une compétence également distribuée. Cette position, que l'on rencontre encore chez Saussure et Chomsky, n'est guère tenable. On comprend bien l'utilité d'un glossaire ou d'un dictionnaire bilingues, mais à quoi servirait un dictionnaire monolingue destiné à des locuteurs «natifs», s'il n'était là, disponibles au milieu de la communauté, pour servir de moyen de trouver des formes, des références et des normes qu'aucun des locuteurs ne possède dans leur intégralité ? Il en va de même des grammaires, des traités sur tel ou tel point du lexique ou de la grammaire, des remarques sur le style des auteurs, etc., même si cela paraît à première vue moins évident que pour les manuels de traduction. C'est pourquoi nous retenons certains «outils linguistiques» dans notre abrégé chronologique de la politique linguistique française⁴.

A ce stade, nous pouvons déjà envisager les principales particularités du modèle de politique linguistique français. L'essentiel est tracé par une marche simultanée vers la monarchie absolue et une «absolutisation» de la langue. En naîtra l'idée de l'unité indissoluble du royaume et de sa langue. A cela s'ajoute une grammatisation volontariste de la langue tant par le pouvoir central (Académie 1635, dissoute en 1793 et restaurée en 1803) que par la société civile⁵ (les écrivains; les remarqueurs; la Société délibérante de la langue française 1791, U. Domergue). Au XVIIIème siècle, Beauzée, le principal grammairien de l'*Encyclopédie* n'hésitera pas à définir la langue comme «l'ensemble des usages adoptés par une nation pour exprimer ses pensées par la voix»; «le reste n'est que patois abandonné à la populace des provinces». Il en résulte une certaine conception de la «langue», non comme simple moyen de communication, mais comme expression d'une *légitimité*. La «langue du royaume» dépend d'une autorité : c'est une institution. La politique de la langue passe nécessairement par la donation d'une norme. La norme est une question de choix et ce choix, il faut le justifier et l'imposer, même aux écrivains comme tente de le faire un Malherbe ou, après lui, les nombreux «remarqueurs», au premier rang desquels figure Vaugelas (voir les travaux d'Ayres-Bennett, notamment 1991), mais aussi l'Académie (Ayres-Bennett, 1996). Contrairement à la conception commune et à celle de certains sociolinguistes variationnistes (Labov, par exemple), ce n'est pas l'unité qui préexiste à la diversité et l'explique, il faut concevoir, paradoxalement que la variation est première.

La politique linguistique n'est pas seulement une question d'expansion territoriale, elle vise donc d'abord «la langue» elle-même. Il

⁴ En ce qui concerne les grammaires, le véritable point de départ d'une grammatisation nationale du français est Meigret 1550. Cela ne coïncide pas avec l'apparition des premières grammaires : le premier «outil» linguistique date de 1409, il s'agit d'un traité très succinct, proche du Donat latin, dû à Barton et destiné à faciliter les contacts des anglophones avec les maîtres normands de la cour d'Angleterre ; l'introduction de Dubois est très élémentaire.

⁵ Il faut noter que l'absolutisme tend à réduire l'espace de la société civile : de fait, écrivains et remarqueurs, sont largement dépendants, sinon toujours du pouvoir royal, du moins d'un pouvoir qui les fait vivre.

s'agit d'unifier (suppression des variantes, comme *je vas* vs *je vais*); d'enrichir; de «clarifier»; de raisonner les règles. Le mythe de la pureté (à partir de Malherbe et contre les enrichissements d'origine étrangère du XVIème siècle), de la clarté et de la précision de la langue française est, initialement, moins un prédicat imaginaire quasi naturel (comme le sera l'universalité chez Rivarol) d'une langue donnée qu'un programme de travail et la désignation du résultat attendu. A observer l'évolution des outils linguistiques, on doit reconnaître un indéniable succès au programme. Au départ les grammaires retiennent chacune des éléments différents, et l'on peut reconnaître l'origine régionale d'un grammairien jusque dans sa phonétique. On admet généralement (Rickard 1981) que c'est seulement vers le milieu du XVIIIème siècle que les différentes grammaires cessent de manifester des «variantes». Elles sont parvenues à représenter «une» langue française qu'elles ont construite.

Deux résultats centraux de la grammatisation du français ont eu d'importantes conséquences non seulement techniques, mais également, et c'est plus inattendu, théoriques. Il s'agit du *Dictionnaire* de l'Académie (1694 ; voir Collinot-Mazière 1997) et du mouvement d'étude de la synonymie qui a son point de départ dans le dernier tiers du XVIIème siècle (Gauger 1973 ; Auroux 1984b, 1986b).

Jusqu'à une date récente, le *Dictionnaire* de l'Académie, dédié au Roi⁶, a été assez mal jugé : il lui a fallu quelques quarante ans pour paraître ; face à l'ordre alphabétique des mots, il garde une large place à un ordre analogique (familles de mots), qui ne sera supprimé qu'à la seconde édition ; sa «nomenclature» (la liste des entrées) est extrêmement pauvre, notamment au regard de ses rivaux comme le Richelet (1680), le Furetière⁷ (1690), qui sera repris par les jésuites de Trévoux (1704). On doit principalement à F. Mazière et A. Collinot d'avoir réévalué l'apport de l'Académie. Nous laisserons de côté l'approche morphologique suscitée par le regroupement des mots en familles. Le plus important est la liste des entrées. Ce n'est évidemment ni par pauvreté, ni par ignorance que les académiciens ont fait ce choix : la même année, ils font paraître le *Dictionnaire des Arts et des sciences*, dû à Thomas Corneille, le frère de l'auteur du *Cid*. Autrement dit, on a chassé du dictionnaire les termes techniques et purement référentiels. Un dictionnaire de langue est constitué de termes communs qui peuvent s'entre-définir et se distinguer. Pour les académiciens, la «langue» n'est pas une nomenclature, mais une liste de mots généraux qui font système entre eux. La nouveauté est indéniable ; tout simplement, les académiciens ont inventé un *nouveau concept de langue* qui permet de dégager ce que l'on entend par précision et pureté. Ce nouveau concept,

⁶ « L'Auguste nom qui (...) défendra <ces ouvrages> du temps, en défendra aussi la langue (...). La supériorité de votre puissance l'a déjà rendue la langue dominante de la plus belle partie du monde », *Epître dédicatoire*.

⁷ Elu à l'Académie en 1662, il travailla à son dictionnaire. On l'accusa de plagiat et, plus grave, d'avoir dérobé les premières épreuves réalisées en 1674. Il fut chassé de l'Académie en 1685.

enfermé dans un objet technique, mettra longtemps à être thématiqué comme objet de réflexion théorique ; c'est lui que l'on retrouve chez Saussure (ou Milner !). Il a joué un rôle essentiel dans la politique linguistique de façonnage de la langue et du style. Il autorise la distinction entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique, que reprendront Diderot et d'Alembert.

Comme le remarque Gauger (1973) le renouveau de la synonymie, dans le dernier tiers du XVII^{ème} siècle, s'apparente à un jeu de société, pratiqué dans l'orbite de la cour. Soit des mots proches dans leur signification, il s'agit d'exhiber des contextes où ces significations sont distinctes et où les mots ne sont pas interchangeables : on *imite* par estime / on *copie* par stérilité / on *contrefait* par amusement. Cette conception avait déjà été soutenue dans l'Antiquité, notamment par le sophiste Prodikos de Rhodes, que citent Platon et Aristote, et abandonnée pour l'idée rhétorique d'une *copia verborum* (quand il s'agit de qualifier un sujet on lui adjoint des qualificatifs proches). Cette nouvelle conception oblige qu'on fasse un choix pour chaque expression utilisée à l'exclusion des autres. En 1718, l'abbé Girard publiera le premier dictionnaire de synonymes moderne, consacré à la *justesse* de la langue française. Ses entrées groupent des n-uples (en général limités à trois) de mots ou d'expressions (comme le fameux triplet que l'on retrouvera jusqu'à chez Saussure⁸ lorsqu'il s'agit d'expliquer la valeur linguistique : *redouter*, *craindre*, *avoir peur*). Elles ont exclu les mots techniques, qui, lorsqu'ils font doublet, sont de simples étiquettes différentes pour les mêmes réalités, et s'étendent donc sur le même champ linguistique que le *Dictionnaire* de l'Académie. Le dictionnaire de synonyme repose sur ce que nous avons nommé «l'axiome de Girard-Prodikos» concernant l'absence de véritable synonymie au sein d'une même langue. Il est difficile d'interpréter le statut de cet axiome. On peut le considérer comme une règle rationnelle choisie par les sujets parlants, ce qu'il était incontestablement lorsque la synonymie était un jeu de salon. Mais la série considérable (voir Auroux 1984b) des dictionnaires de synonymes inspirés de Girard⁹, jusqu'à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, en change nettement le statut : on en fait d'abord une affirmation sur ce que doit être une «bonne» langue, puis une propriété spécifique des langues (en 1730, Dumarsais : «dans une langue, il n'y a pas de synonymes parfaits»), et, dans ce contexte, pour réfuter les objections, dès le début du XIX^{ème} siècle, on note que les «doublets synonymiques», dus à des origines différentes, tendent nécessairement à se différencier (germ. *War* → guerrier vs lat. *bellum* → belliqueux)¹⁰. Quoiqu'il en soit, l'existence de la

⁸ Sur le rôle historique de la synonymie dans la conception saussurienne de la valeur, voir Auroux 1985.

⁹ Comme tout objet technique le dictionnaire de synonymes évolue par «bricolage» d'une réalité matérielle : on reprend le prédécesseur, on l'étend, on remanie des entrées, etc.

¹⁰ Plus tard (fin XIX^{ème} siècle) apparaît l'exemple de la distinction en anglais des mots d'origine saxonne désignant la viande sur pied (*ox*) et des mots d'origine normande dési-

série des dictionnaires de synonymes contribue largement à doter le français de ce caractère de précision, au départ recherché, puis admis comme propriété intrinsèque de la langue. On essaiera d'en transposer le modèle (voir la nomenclature, ce qui est plus contestable) dans d'autres langues (espagnol, allemand, russe, notamment).

Avec la synonymie, on pourrait considérer que la référence de la politique linguistique est en quelque sorte un acteur rationnel qui applique des règles. Mais ce n'est pas toujours le cas : ainsi *je vas* peut paraître plus analogique que *je vais*, mais c'est ce dernier que les grammairiens imposeront. C'est que, sans qu'il faille véritablement les opposer, la raison doit faire place à l'usage et à l'arbitraire linguistique. Les usages renvoient à la diversité des pratiques langagières ; il faut donc choisir entre eux ce qui constituera le «bon usage» susceptible de constituer un parler unifié. La véritable question devient alors : qui définit le bon usage. Il faut faire le choix d'un sujet empirique, qui sera le véritable «sujet» (le porteur ou le «souverain») de la langue (Auroux 1986a). Cela n'a certes rien de bien original : toutes les traditions grammaticales connues (notamment la sanskrit et l'arabe) ont désigné un groupe (plus ou moins fictif) pour être le garant de la «bonne» langue. L'originalité française tient dans le contexte purement politique de ce choix. La question n'est pas de savoir où et par qui se trouve parlée la bonne langue, mais plus brutalement : *Qui* est le maître de la langue capable de définir la bonne langue ? La question s'était déjà posée à Rome. Dans son court traité sur les *Grammairiens illustres*¹¹ Suétone rapportait une anecdote selon laquelle, lorsqu'au cours d'un procès, on opposait au grammairien Pompéius Marcellus une forme utilisée par l'empereur Tibère, celui-ci répondait : «Vous pouvez, César, donner le droit de cité aux hommes, mais non aux mots». L'anecdote sera notamment utilisée par Locke (*Essai sur l'entendement humain*, C, II, 8) pour justifier son libéralisme en matière linguistique (chacun a le droit inaliénable d'employer les mots comme il veut et de la façon qu'il veut). Notablement transformée¹² elle sera souvent citée à l'âge classique, notamment par le célèbre Dumarsais (*Traité des Tropes*, 1730). L'histoire de la langue française, sous la Monarchie comme sous la Révolution, passe par la recherche d'une définition du «bon usage» qui doit s'imposer au décideur linguistique qu'est le grammairien.

Malgré la politique de la Monarchie, on estime qu'au moment de la Révolution, le français n'est la langue que d'un citoyen sur quatre (12% au XVIIème siècle). La grammatisation (la construction d'instruments linguistiques) est une condition nécessaire mais pas suffisante. Les décrets quant à

gnant la viande de table (*mutton*). C'est celui que retiendra Saussure, mais on rencontre aussi des exemples dans d'autres langues : lat. *coquina* (cuisine) vs *popina* (cabaret de bas étage), qui vient de l'osque.

¹¹ Voir la traduction de française de Baudement (Paris, 1845) numérisée par Marc Szwajcer et accessible sur internet.

¹² Notamment par le changement de titre pour l'empereur, non plus « César », mais « Auguste », qui est postérieur.

l'utilisation ne concernent que la langue administrative et juridique. L'extension linguistique nécessite la mise en place d'appareils d'Etat spécifiques : ce sera le rôle du XIX^{ème} siècle, avec l'extension progressive de la scolarisation et de la conscription. Le «français», la langue française, n'est pas l'extension géographique d'un dialecte préexistant, c'est une construction complexe où l'on rencontre les luttes politiques et idéologiques, la mise en place d'institutions spécifiques et la construction d'un outillage linguistique varié (comprenant grammaires et dictionnaires). D'une certaine façon, la langue française est une création des grammairiens (voir Calvet 2004).

Les langues nationales n'existent pas en soi comme les entités «naturelles», ce sont des constructions qui peuvent avoir de multiples modalités et qui, au reste, ne suppriment jamais totalement la diversité des pratiques langagières. D'une certaine façon les «langues» n'existent pas.

3 – QU'EST-CE QUI EXISTE EN MATIERE DE FAITS LINGUISTIQUES ?

Dès 1975, Calvet mettait en question la position saussurienne à partir de l'idée d'une linguistique sociale («la critique lente, opiniâtre et agressive de *la* langue, n'est-elle pas la seule à nous offrir, peut-être, certaines ressources», p. 145) ; il accentuera sa critique en 2004. Il développe, dès lors, quelques thèses essentielles :

Saussure et le structuralisme «limitent» la langue ; il y a d'autres phénomènes à prendre en compte (slogans, chansons, expressions socialement marquées) ;

Même un code aussi simple que le code de la route se trouve inséré dans un contexte social susceptible de re-déterminer ses éléments ;

C'est dans la parole et non dans la langue que nous pouvons cerner l'aspect social du langage ;

Le digital n'est pas premier, c'est l'analogique ;

La phonologie pragoise exclut le bricolage social qui est à l'origine du phonème.

Il faut noter que le recul de Chomsky a laissé un champ important à ce type de considération. Il tient à la distinction entre i-langage et e-langage (dès les années 90 avec le programme minimaliste). Le i-langage est un état de l'esprit, le e-langage est le langage tel qu'il apparaît sociologiquement. Or,

The notion of E-language appears to be of marginal significance at best and may have no empirical interpretation at all, as assumed in the earliest work in generative grammar, Chomsky 1990, p. 147.

On doit à Roy Harris (1981) la thématique, convergente avec la critique de Calvet, du «mythe de la langue» ; pour le fondateur de la «linguistique intégrationniste», ce mythe repose sur deux postulats qui ne seraient pas fondés :

- i) unité du code national ;
- ii) la communication humaine consiste dans le transfert de messages entre individus à l'aide de ce code.

Selon Harris ce mythe parcourt toute la réflexion occidentale sur le langage (Harris, Ed., 2001).

Dans ces conditions quel peut bien être le statut de la «grammaire» ? Est-ce une représentation théorique ? Est-ce la constitution interne à la «langue» elle-même ? Est-ce quelque capacité interne aux individus qui leur permet de parler ? On peut considérer que structuralisme et générativisme en viennent au paralogisme de confondre les trois. Une solution est venue de l'étude historique des sciences du langage, discipline qui s'est considérablement développée et a apporté quantité de nouveautés à partir des années quatre-vingt : les grammaires sont des «outils linguistiques» (Aurox 1994a). On peut enchaîner les arguments et les conséquences de la façon suivante :

Les outils sont le prolongement des activités corporelles (Leroi-Gourhan). Ils se prolongent eux-mêmes par une myriade d'«objets techniques». Les objets techniques ont un mode d'existence particulier (Simondon) : ce ne sont pas des idéalités (comme les théories), mais des entités «réelles» susceptibles de différentes utilisations non prévues au départ, qui se développent par reprise, substitution, accrétion et re-finalisation ;

Grammaires et dictionnaires ne sont pas essentiellement des représentations, mais des outils linguistiques ; un dictionnaire monolingue n'aurait aucune utilité s'il était la même chose que la compétence partagée des locuteurs (elle n'est pas identique en chacun, comme le croyait Saussure ou comme l'impliquait l'utilisation chomskyenne de la notion de «compétence») ; un nouveau dictionnaire se construit en reprenant des éléments à ses prédécesseurs (mode d'existence des objets techniques).

Les langues «nationales» ne sont pas des réalités «naturelles», mais des artefacts, auxquels ont largement contribué les «outils» linguistiques (mais aussi littérature, sciences et décisions politiques, ainsi que des processus de représentations «imaginaires»).

Quantités d'autres conséquences fondamentales en découlent :

Une grammaire permet de construire un certain nombre d'énoncés (= langue grammaticale) ; en ce sens on peut dire qu'elle les «prédit», mais une grammaire du latin ne prédit aucun énoncé français et les «lois phonétiques» n'ont qu'une valeur «rétro-dictive».

Les communautés ne sont pas homogènes ;

Les énoncés réels des «gens» (= langue empirique) sont donc «sous-déterminés» par la grammaire (*thèse de la sous-détermination grammati-*

cale : une grammaire d'une langue ne saurait prédire le devenir de cette langue) ;

Il apparaît toujours dans la langue empirique des énoncés qui n'appartiennent pas à langue grammaticale ;

Le changement linguistique est un phénomène largement imprédictible et irréversible (*hypothèse de l'histoire*).

Dans ces conditions, on peut se demander ce qui «existe», en matière linguistique puisque le «réel de la langue» est une chimère. La solution la plus évidente consiste à revenir aux sujets parlants, comme le faisaient certaines dialectologues du XIX^{ème} siècle (J. Psichary, le spécialiste des dialectes grecs modernes, par exemple) :

(...) n'existent, dans certaines portions de l'espace-temps, que des sujets, dotés de certaines capacités linguistiques (...) (pas nécessairement identiques), entourés d'un monde et d'artefacts techniques, parmi lesquels figurent (parfois) des grammaires et des dictionnaires. Autrement dit, l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons *hyperlangue*, cet espace-temps ainsi structuré. Introduire un nouvel objet (par ex. un sujet doté de <nouvelles> capacités linguistiques (...), un dictionnaire, ou encore le moyen de communiquer à distance) change la structure de l'hyperlangue. Les événements dans l'hyperlangue (ce que nous appelons les discours) en changent également (plus ou moins) la structure. Toute grammaire – j'entends toute représentation <instrumentale> qui analyse des énoncés linguistiques – contient un certain nombre d'hypothèses <implicites> sur la structure d'une certaine hyperlangue. (Auroux, 1998, p. 115).

Il y a plus de dix ans que ce néologisme d'*hyperlangue* est utilisé, il devient donc difficile de le changer. Pourtant, j'ai bien conscience qu'il est source d'ambiguïtés chez de nombreux commentateurs : certains y voient quelque chose comme une «super-langue». Or ce que nous voulons, c'est mettre l'accent sur un espace structuré (comme l'est un champ gravitationnel) par la présence d'objets et de sujets munis de compétences linguistiques (qui peuvent varier et relever de pratiques linguistiques incompatibles du point de vue de la «compréhension» : on parle dans ce cas de «multilinguisme», situation qui est loin d'être rare dans l'histoire de l'humanité). Une «hyperlangue» n'est pas une langue. Nous pourrions choisir l'étiquette, plus neutre, d'«hyperespace L» (L pour linguistique). Décrire ce qui se passe au Caire en matière d'échanges linguistiques revient à étudier (partiellement) une hyperlangue ou un «hyperespace L».

4 – QUELQUES CONSEQUENCES THEORIQUES

Admettre que la «langue» n'a pas l'existence naturelle des fleurs de nos prairies n'a aucune conséquence grave sur la pratique de notre discipline. Rien ne nous oblige à renoncer à la théorie phonologique, ni même à la

mathématisation. Nous ne sommes pas, en effet, obligés de croire qu'il existe quelque part une réalité structurée a priori par des lois mathématiques intrinsèques. Les mathématiques sont un espace de représentation dans lequel nous projetons des phénomènes observés et décrits. Evidemment, on pourra toujours se demander si la validité de la représentation mathématique préexistait de tout temps à sa découverte. En matière de langage, la question est relativement indécise. Il en va comme de l'ambiguïté. On a tendance à la considérer comme une réalité antérieure à sa découverte. Mais où existerait-elle ? Doit-on penser qu'avant les discussions des sophistes et les *Réfutations sophistiques* d'Aristote, les ambiguïtés étaient clairement distinguées dans le code a priori de la langue grecque ?

Cela peut paraître un peu plus compliqué lorsque l'on veut faire «l'histoire de la langue». Si la «langue» n'existe pas, comment peut-on parler de son histoire et de ses «états» ? Au holisme des «états», il faut opposer l'atomisme rationnel de l'enchaînement de faits attestés. Il me semble que le projet de *Grande Grammaire Historique du Français*, développé au sein de l'Institut de la Langue Française par B. Combettes, S. Prévost, J. Sheer et C. Marchello-Nizi repose sur des visées théoriques qui tiennent compte de l'absence de consistance du concept de langue. D'abord, on part d'un corpus-noyau pondéré et étiqueté qui recueille des textes. On est sorti de l'amalgame que faisait F. Brunot dans son *Histoire de la langue française*, en mêlant littérature, attestations et grammairiales, et on se donne une chance d'approcher la réalité des phénomènes linguistiques passés. Ensuite, on a répondu, en l'évacuant, au paradoxe des «états». En se consacrant à des «thèmes» (qui correspondent à des «phénomènes» linguistiques, comme l'anaphore) plutôt que sur des fantasmes comme le «français classique», on adopte un point de vue qui correspond à ce que nous appelons un «atomisme rationnel». Enfin, en prenant en compte les «variantes», on abandonne l'illusion de l'uniformité linguistique.

Il y a des domaines toutefois où la critique du concept de langue se révèle dirimante. Le premier est celui des décomptes statistiques. Au début du XIX^{ème} siècle l'ethnologue, A. Balbi conjecturait l'existence de 2000 «langues» ; aujourd'hui, après avoir risqué le nombre de 3000, on en est plutôt à 5 ou 6000. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pourquoi pas 6001 ? Le serbe et le croate, le bulgare et le macédonien sont-ils comptés pour 1 ou pour 2 ? Le statisticien se fie au concept «intuitif» de langue sans remarquer qu'il s'agit d'une donnée culturelle dont les composants sont sociologiques, voire parfois imaginaires. Les meilleurs exemples de ce genre de dérapage se retrouvent chez les théoriciens contemporains de la «mort des langues» (Crystal, 2000 ; UNESCO, 2003). Il y a des langues bien outillées et donc parfaitement tangibles, comme le latin ou le sanskrit, qui ont cessé d'être parlées. Mais à partir de quoi décide-t-on qu'une façon de parler est une langue ? Si les «langues» ne sont pas des espèces naturelles, comme les plantes ou les oiseaux, que peut bien signifier que l'on parle de leur

disparition ou de leur défense. Ce qui existe ce sont les locuteurs, et c'est leur vie à eux qui est en question.

Il est clair que la critique du concept de langue atteint les généalogies des chercheurs d'origine, en particulier celui de «langue mère», tel qu'elle entre dans les élaborations des nouveaux partisans du monogénéisme. En lui-même ce concept porte déjà quelques difficultés. Ceux qui se fient au modèle arborescent imaginent que le nombre de langues est allé en croissant au cours de l'histoire, puisque la seule évolution possible est la division. On oublie les processus de convergence et d'unification. On n'imagine pas que la diversité puisse être première, parce que l'on considère les langues comme des espèces naturelles. Que fait-on des «langues mortes» et des descendantes qu'elles n'ont pas eues ? Quand bien même on pourrait remonter par des méthodes assurées à une seule langue qui unifierait toutes les langues existantes, cela ne prouverait pas qu'il n'y en ait pas eu d'autres, toutes disparues avec leurs descendantes. Allons plus loin. Imaginons que les données de la paléontologie nous conduisent à admettre que le peuplement de la planète provient d'un groupe originaire venu de quelque part en Afrique de l'Est. Est-ce que cela apporte quelque chose à la thèse du monogénéisme ? A partir de quand est-on en présence d'une «langue», au sens où nous l'entendons aujourd'hui ? Quelles étaient les limites des éventuelles variations dialectales ? A partir de quelle taille du groupe et de quelle dispersion peut-on parler de «différentes langues» ? La «langue»-mère est un mythe, héritière du mythe biblique et de l'imprécision des concepts. Notre concept de «langue», celui dont les grammairiens ont construit la consistance technique et dont les linguistes ont étendu la représentation, ne s'applique qu'à des états historiques des systèmes de communication humains (et dans certaines conditions), dont l'apprentissage est nécessaire et ne peut se faire qu'au sein d'une «société» déterminée.

© Sylvain Auroux

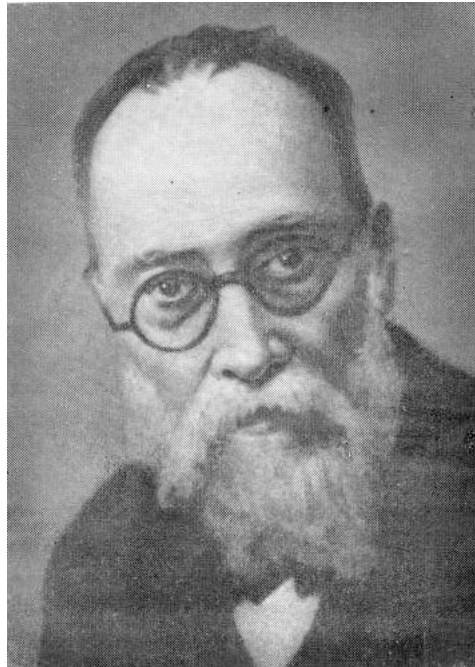
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUROUX Sylvain, 1984a : «La première Société de linguistique : Paris 1837 ?», *Historiographia Linguistica*, X-3, p. 195-219.
- , 1984b : «D'Alembert et les synonymistes», *Dix-huitième Siècle* 16, p. 93-108.
- , 1985 : «Deux hypothèses sur les sources de la conception saussurienne de la valeur linguistique», *Travaux de linguistique et de littérature* (Strasbourg), XXIII-1, p. 188-191.
- , 1986a : «Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution», in Busse W. & Trabant J.

- (éds), *Les idéologues. Sémiotique, Philosophie du langage et linguistique*, Amsterdam, John Benjamins, p. 259-276.
- , 1986b : «Les synonymistes et la contrainte de scientificité : Roubaud 1785», *Autour de Féraud la lexicographie en France de 1762 à 1835*, Collection de l'ENS JF, n°29, p. 73-81.
- , 1994a : *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège : Mardaga.
- , 1994b : «L'hypothèse de l'histoire et la sous-détermination grammaticale», *Langages* 114, p. 25-39.
- , 1997 : «La réalité de l'hyperlangue», *Langages* 127, p. 110-121.
- , 1998 : *Le langage, la raison et les normes*, Paris : PUF.
- , 2009a : «Instrumentos lingüísticos y políticas lingüísticas : la construcción del francés», *Revista Argentina de historiografía lingüística*, I-2, p. 137-149.
- , 2009b : «Mathématisation de la linguistique et nature du langage», *Histoire Epistémologie Langage*, XXXI-1, p. 5-45.
- (dir.), 1989-2000 : *Histoire des idées linguistiques*, Liège : Mardaga.
- AYROUX Sylvain & ORLANDI Eni (éds), 1998 : *L'hyperlangue brésilienne*, *Langage*, n°130, Paris : Larousse.
- AYROUX Sylvain & MAZIERE Francine (éds), 2006 : *Hyperlangues et fabriques de langues*, *Histoire Epistémologie Langage*, XXVIII-2.
- , 2006 : «Hyperlangues, modèles de grammatisation, réduction et autonomisation des langues», *Histoire Epistémologie Langage* XXVIII-2, p. 7-17.
- , 2008 : «Une grammaire générale et raisonnée en 1651 (1635 ?) – Description et interprétation d'une découverte empirique», *History of Linguistics 2005*, Actes d'ICHoLS X, D. Kibbee (éd.), Amsterdam, John Benjamins, p. 131-155.
- AYRES-BENNETT W., 1996 : *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas (1719-1720)*, Paris, Presses de l'École normale supérieure.
- BALIBAR Renée, 1974 : *Les français fictifs, le rapport des styles littéraires au français national*, Paris, Hachette-Littérature.
- , 1985, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des carolingiens à la République*, Paris, PUF.
- BALIBAR Renée & LAPORTE Dominique, 1974 : *Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette-Littérature.
- BOYER Henry (dir.), 1996 : *Sociolinguistique. Territoires et objets*, Lausanne et Paris : Delachaux et Niestlé.
- BUSSE W., 1980, «Domergue, Grammairien patriote», *Logos semanticos. Studia in Honorem Eugenio Coseriu (1921-1980)*, Madrid : Gredos, Berlin New-York: Walter de Gruyter, vol. 1, p. 371-384.
- CALAME-GRIAULE Geneviève, 1963, *La parole chez les Dogons*, Paris : Gallimard.

-
- CALVET Louis-Jean, 1974 : *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
 - , 1975 : *Pour et contre Saussure. Vers une linguistique sociale*, Paris : Payot.
 - , 1994 : *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris : Payot & Rivages.
 - , 1999 : *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
 - , 2004 : *Essais de linguistique. La langue est-elle une invention des linguistes ?*, Paris : Plon.
 - CHOMSKY Noam, 1990: «On Formalisation and Formal Linguistics», *Natural Language and Linguistic Theory* 8, p. 143-147.
 - DE CERTEAU Michel, JULIA Dominique & REVEL Jacques, 1975 : *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Paris : Gallimard.
 - COLLINOT André & MAZIERE Francine, 1997 : *Un prêt à parler. Le Dictionnaire de l'Académie*, Paris : PUF.
 - CRYSTAL David, 2000: *Language Death*, Cambridge: CUP.
 - FODOR István & HAGÈGE Claude, 1983 : *Language Reform : History and Future*, Hamburg: Busk Verlag.
 - FOURNIER Nathalie, 2002 : *Grammaire du français classique*, Paris : Belin.
 - GADET Françoise & PECHEUX Michel, 1981 : *La langue introuvable*, Paris : François Maspéro.
 - GAUGER H.-M., 1973 : *Die Anfänge der Synonymik. Girard (1718) und Roubaud (1785)*, Tübingen Beiträge zur Linguistik.
 - GESSINGER J., 1980 : *Sprache und Bürgertum. Sozialgeschichte Sprachlicher Verkehrsformen*, Stuttgart: J. B. Metzler.
 - HARRIS Roy, 1980: *The Language Makers*, London : Duckworth.
 - , 1981: *The Language Myth*, London : Duckworth.
 - (ed.), 2001: *The Language Myth in Western Culture*, Richmond (Surrey): Curzon Press.
 - KIBBEE D.A. (éd.), 2002 : *Politiques Linguistiques 1/2, Histoire Epistémologie Langage XXIV-2*.
 - (éd.), 2003 : *Politiques Linguistiques 2/2, Histoire Epistémologie Langage XXV-1*.
 - LODGE A. R., 1997 [1993, orig. angl.], *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris : Fayard.
 - MARCELLO-NIZIA Christiane, 1995 : *L'évolution du français. Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, Armand Colin.
 - MAZIERE Francine, 2007 : «Emergence de la langue française», GALAZZI E., & MOLINARI C. (éds) : *Les français en émergence*, Bern : Peter Lang, p. 9-21.
 - MEILLET Antoine, 1908 : *Les dialectes indo-européens*, Paris : Champion.
 - MILNER Jean-Claude, 1978 : *L'amour de la langue*, Paris : Le Seuil.

- RICKARD P., 1981: *The Embarrassments of Irregularity. The French Language in the Eighteenth Century*, Cambridge: CUP.
- SAMPSON Geoffrey, 1979: *Liberty and Language*, Oxford : Oxford University Press.
- ZINC M., 1976 : *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris : Champion.
- UNESCO, 2003 : Vitalité et disparition des langues, groupe spécial d'experts de l'UNESCO sur les langues en danger.
<http://portal.unesco.org/culture/fr>.



Antoine Meillet (1866-1936)